

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU DE LA FONDATION DES AMIS DU LYCEE YHEODORE MONOD

Le Bureau de la FALF s'est réuni le lundi 09 novembre 2015, à 17h30, sous la présidence de M. Raymond Najjar, son Président.

Outre le Président, étaient présents Messieurs :

- Ahmed Salem KAMIL , Secrétaire ;
- Ahamdy Ould HAMADY, Trésorier ;
- Bruno LASSAUX, Proviseur.

L'ordre du jour de cette réunion portait sur les points suivants :

- 1/ Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du Bureau, tenue le 02/11/2015 ;
- 2/ Validation de Projets de Statuts et de Règlement Intérieur ;
- 3/ Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire ;
- 4/ Compte rendu sur l'actualisation des fichiers des membres de la Fondation et des bénéficiaires de Bourses ;
- 5/ Adoption du projet d'hommage aux précédents dirigeants de la Fondation ;
- 6/ Explications sur le fonctionnement de la page FALF sur le site internet du Lycée ;
- 7/ Questions diverses.

Après approbation, les points de l'ordre du jour ont été examinés comme suit :

1/ Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du Bureau, tenue le 02/11/2015.

Le projet de procès-verbal a été adopté, sous réserve de la correction de quelques coquilles.

2/ Validation de Projets de Statuts et de Règlement Intérieur.

Le Bureau a examiné le projet de Statuts amendé ainsi que le projet de Règlement Intérieur. Dans ce cadre, des discussions ont porté sur la nécessité de produire des documents bien élaborés et non produits dans la précipitation. C'est pourquoi, les projets de textes qui ont été aujourd'hui conçus ont fait l'objet d'un certain nombre d'échanges, depuis plusieurs mois, afin de correspondre aux attentes de la majorité et, notamment des Partenaires et Autorités dont le soutien est désormais acquis et pour qui le souci est de voir la Fondation redynamisée en vue de la satisfaction de ses importants objectifs.

Aussi, le Bureau a procédé à une ultime revue des projets de textes en question et, après certaines modifications, ceux-ci ont été validés pour être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

3/ Convocation à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée le lundi 30 novembre à 18h00, à l'effet de délibérer sur les points de l'ordre du jour suivant :

- Examen et adoption des amendements apportés aux statuts de la Fondation
- Examen et adoption du Projet de Règlement Intérieur
- Question diverses

A cet effet, une convocation sera adressée, par courriel, aux membres de la Fondation. Les projets de textes proposés seront joints à cette convocation.

En outre, et afin de lui assurer une plus large diffusion, ces projets de textes seront publiés sur la page dédiée à la FALF sur le site internet du Lycée.

4/ Compte rendu sur l'actualisation des fichiers des membres de la Fondation et des bénéficiaires de Bourses.

Le Proviseur a présenté un exposé sur l'actualisation du fichier des membres de la Fondation. Il comporte 07 membres à jour de leurs cotisations.

Une liste des boursiers de la Fondation, ainsi qu'un budget estimatif pour le financement de bourses, sur un horizon de deux ans, seront présentés au cours de la prochaine réunion du Bureau.

5/ Adoption du projet d'hommage aux précédents dirigeants de la Fondation.

Le Bureau a adopté le texte rédigé en hommage aux précédents dirigeants de la Fondation. Ce texte sera publié sur la page réservée à la FALF sur le site internet du Lycée.

6/ Explications sur le fonctionnement de la page FALF sur le site internet du Lycée.

Le Bureau a suivi une présentation, effectuée par le Proviseur, relative au fonctionnement de la page de la FALF, sur le site internet du Lycée. Il a, également, pris note de la création d'une adresse courriel : falf@lftm-mr.net Cette adresse spécifique pour la Fondation permettra, dans un souci d'efficacité, d'y recevoir les courriers électroniques qui lui sont destinés.

Les membres du Bureau ont exprimé au Proviseur leur satisfaction et leur gratitude pour ces importantes réalisations.

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, la séance a été levée.

Fait à Nouakchott, les jour, mois et an que dessus.

LE PRÉSIDENT

SECRETARIE